

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE  
POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

B.P: 2123 Yaoundé  
Tél./Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 33 62  
E-mail : irad@irad.cm  
Web site : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL  
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O. Box: 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 33 62  
E-mail : irad@irad.cm  
Web site : www.irad.cm

Yaoundé, le **14 MAI 2020**

**DECISION N°03 /IRAD/DG/DAAF/SDAG/05/2020**

**Portant annulation de l'Avis d'Appel d'Offres**

**N° 06/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDAG/CIPM/2020 du 06/05/2020 pour les travaux de construction des bureaux dans les antennes de Ngatti et Endom.**

**\*\*\*\*\***

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu La Constitution ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Générale des Etablissements Publics ;
- Vu La loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu le Décret N° 2019/075 du 18 février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La circulaire N°0000834/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2020 ;

**DECIDE:**

**Article 1er :** Est pour compter de la date de signature de la présente, annulé l'Avis d'Appel d'Offres N° 06/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDAG/CIPM/2020 du 06/05/2020 pour les travaux de construction des bureaux dans les antennes de Ngatti et Endom.

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**Ampliations**

- ARMP
- MINMAP
- DAAF
- SDAG
- CIPM
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



**Le Directeur Général**

*Dr. Noé Woin*  
**Directeur de Recherche**